

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - ~~BONNEVAUX Vincent~~ – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – BOUREILLE Cédric – MAURICE Marie

Absents excusés avec pouvoirs : BONNEVAUX Vincent à Josette FOLLEAT - PAULET Nadine à DESSALCE Sandrine – PITAVY Agnès à GALLON Maurice

1 – Approbation compte rendu du 11 mars 2024

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 11 mars 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 11 mars 2024.

2 – Boutique musée : vente de porte clés

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les portes clés publicitaires pouvant être proposés à la vente à la boutique du musée au prix de 6.50 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité, accepte la vente de portes clés à la boutique du musée au tarif de 6.50 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

3 – Réseau de chaleur

Monsieur le maire expose au conseil qu'il y a lieu de procéder à l'extension du réseau de chaleur pour le raccordement de l'immeuble 16 place du souvenir. Le coût du projet est estimé à 14 012 € HT. La compétence « Production et distribution de chaleur a été transféré au SIEL par délibération en date du 13 février 2002. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIEL par transfert de compétence.

Après délibération, le conseil à l'unanimité approuve l'estimation, demande au SIEL d'assurer la maîtrise d'oeuvre, et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

4 – Cession le Trémollet

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder à Monsieur Jean-Louis CHOUVELLON la portion de terrain devant sa propriété à l'euro symbolique

Après délibération, le conseil à la majorité accepte la cession, déclasse la portion de voirie cadastrée section F 3584 et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

5 – Admission en non-valeur

Monsieur le maire propose d'admettre en non-valeur une créance de 3.50 €.

Après délibération le conseil, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur d'une créance sur l'exercice 2022 et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

6 –Bâtiment foot camping – Travaux complémentaires- renouvellement chaufferie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux non prévus au marché initial ont dû être réalisés dans le cadre du renouvellement de la chaufferie du bâtiment foot-camping pour un montant de 1 313 € HT.

Après délibération et à l'unanimité le conseil prend acte des travaux complémentaires réalisés dans le cadre de la réfection de la chaufferie camping-foot et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

Fin de réunion 22 heures